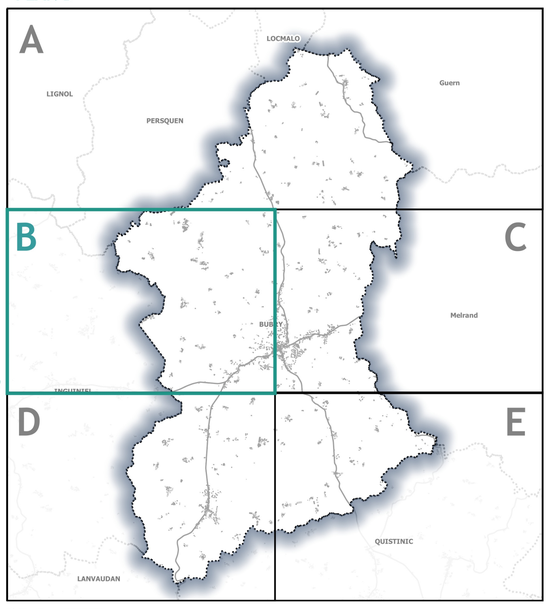
COMMUNE DE BUBRY
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 28 avril 2017
Modifié (modification de droit commun n°1) le 20 décembre 2024

Modification de droit commun n°1

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN B



Échelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du
20 décembre 2024
Le Maire,
Roger THOMAZO

LORIENT AGGLOMÉRATION

Pôle TRT - Mission SIG territorial - 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le
ID : 056-215600263-20241220-D2024083A-DE

N°	Destination de l'emplacement réservé	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière	Commune
2	Chemin piéton	Commune
3	Salle de sports et EHPAD	Commune
4	Création de stationnements	Commune
5	Aménagement des abords de la voie	Commune

Légende

Destination du zonage

- Secteurs Ua
- Secteurs Ub et Uc
- Autres secteurs U
- Secteurs à urbaniser (AU, 1AU, 2AU)
- Secteurs urbanisés d'activités (Ui, Up)
- Secteurs agricoles (A)
- Secteurs naturels (N)
- Zones humides (Nzh-Azh)

Environnement

- Plan d'eau
- Cours d'eau

Prescriptions

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Centralité commerciale à protéger ou à développer
- Linéaire commercial à protéger ou à développer
- Marge de recul aux voiries

Informations

- Station d'épuration